

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 29 mai 2024

Objet : Désignation des personnalités et des personnes qualifiées participant au jury de concours restreint dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de construction d'une patinoire communautaire en zone d'attente.

Le Code de la construction publique et notamment les articles L2221-1, L2221-1, R2221-1 à R2221-10 et R2221-14 à R2221-16.

Le Conseil communautaire n°11 du 25 novembre 2022 relatif à la délégation d'attribution du conseil communautaire au Président.

Le décret n° 2020-1330 relatif à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L2221-1, autorisant le Président à déléguer une partie de ses fonctions.

Les délibérations n°1 et n°14 du conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 8 juillet 2020 concernant l'élection de Monsieur et de Madame le Président et l'attribution de Monsieur Fabien SOUCET en qualité de Vice-Président.

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner comme jury des personnalités et personnes qualifiées membres du jury.

CONSIDÉRANT que les personnalités et personnes qualifiées devant représenter au moins un tiers des membres du jury.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Outre les membres composant la commission d'appel d'offres de Limoges Métropole, sont désignés comme membres du jury, au titre des personnalités et personnes qualifiées et après avis définitif des personnes suivantes :

- Monsieur Frédéric ROYET en qualité d'ingénieur principal et de chef de service maître d'ouvrage, au sein de la Direction de la construction et de l'entretien de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Madame Isabelle CORNHAUD en qualité d'architecte au sein du Conseil d'architecture d'urbanisme et d'aménagement de la Haute-Normandie (CAU&U)
- Monsieur Jean-Marc BARON en qualité de technicien principal et de responsable technique du centre aquatique patinoire basé au Grand Angoulême.

Est également désignée comme personnalité invitée en qualité d'expert et après avis consultatif :

- Madame Sylvie ROUETTE, en qualité d'Agente aux sports et à la promotion du territoire (après avis de la jeunesse à la Ville de Limoges et de Vice-Présidente en charge de l'animation et de la promotion du territoire à Limoges Métropole.

ARTICLE 2 : Le vote définitif à journal, être attribué aux personnes susmentionnées, une indemnisation de temps et de frais de déplacements valables comme suit :

- pour Madame ROUETTE : 500 € du kilomètre.

ARTICLE 3 : La fonction suscrite est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L2221-9 du CGCT, à Monsieur Fabien SOUCET, Vice-Président.

- présidence du jury de concours restreint dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de construction d'une patinoire communautaire.

ARRÊTÉ

Arrêté portant désignation des personnalités et des personnes qualifiées participant au jury de concours restreint dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre relatif au projet de construction d'une patinoire communautaire

1 DOCUMENT - Publié le 29 Mai 2024

 **ARR_AUTRES_24847_DESIGNATION_JURY_CONCOURS_CONSTRUCTION_PATINOIRE.pdf**
(.pdf, 164,2 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

